

## Maroc-Afrique-Pêche

La « COMHAFAT » participe à la réunion à Madrid du Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT

Rabat, 20 mai – (MAP) - Les États membres de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Atlantique (COMHAFAT) ont participé activement aux travaux de la réunion du Groupe de travail sur le futur de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) qui s'est tenue du 16 au 20 mai à Madrid.

Avec l'appui de son Fonds de Promotion des Pêches (FPP), l'organisation régionale basée au Maroc a appuyé techniquement et financièrement la participation de 12 États membres concernés pour développer leur vision sur l'avenir de l'ICCAT et faire valoir leur position harmonisée en faveur de la promotion de l'exploitation durable des ressources halieutiques, notamment les espèces migratrices comme les thonidés en Atlantique.

Dans le cadre du plan d'action annuel du « FPP » qui, sous le volet de la mise en application des règlements internationaux, prévoit le renforcement des capacités des États membres de la « COMHAFAT » et l'appui à leur participation aux réunions internationales pour faire entendre leur voix, le Secrétariat Exécutif avait veillé à la préparation et à la présence en force de l'organisation au rendez-vous dans la capitale espagnole.

Les États membres de la « COMHAFAT » qui ont pris part aux travaux du groupe de travail à Madrid sont l'Angola, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Maroc, la Mauritanie, la Namibie, le Nigeria, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal et le Sierra Leone. Les délégués de ces Etats se sont réunis en marge des travaux pour discuter des questions d'importance à l'ordre du jour de la réunion. Ils ont reconnu à l'unanimité les efforts du Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT et se sont engagés à intensifier leur collaboration dans le cadre de cette organisation.

L'organisation régionale qui compte 22 Etats membres s'emploie, entre autres, à faciliter et appuyer la participation active de ses membres aux conférences internationales et à renforcer la concertation entre eux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et réglementations au niveau international. Le suivi des activités de pêche et du commerce des espèces migratrices ainsi que la mise en place d'un processus de développement d'une pêche durable figurent également en tête de son mandat. (MAP)

